



## Indemnité de fin de mission

Par **Antoine224**, le **13/07/2018** à **17:03**

Bonjour,  
J'ai été en mission d'intérim de septembre 2017 au 8 juin 2018. J'ai été embauché en CDI par l'entreprise utilisatrice à partir du 11 juin 2018. J'ai signé mon contrat le 11 juin. La boîte intérim ne m'a pas payé mes indemnités alors qu'il y a 3 jours de battement entre mes 2 contrats. Suis-je en droit de demander mes indemnités ?  
Merci de votre aide.

Par **aliren27**, le **13/07/2018** à **19:12**

Bonjour,  
vous travaillez le samedi et le dimanche ??? Donc, rien d'illégal.  
Cdt